B. Lemettre, Tourcoing, 11 secondes; 2e, 15 fr., *Jack*, Deherripon, Tourcoing, 18 s. ; 3e, 10 fr., *Bull*, Descamaker, Tourcoing, 27 s. ; 4e, 5 fr., *Noir*, Victor Leduc, Tourcoing, 28 s.

16 chiens, 2 rats cachés sous des pots à fleurs. — 1er prix, *Tip*, à César Dessauvages, Tourcoing, 15 1/2 s.; 2e, *Ferry*, à César Dessauvages, Tourcoing, 18 s.; 3e, *Flawe*, à Bouquez, Lille, 23.

Barrières. — 1er prix, *Boulanger*, Philippart, Tourcoing, 10 1/2 s.; 2e, *Typ*, Dessauvages, Tourcoing, 11 ; 3e, *Bess*, Dessauvages, Tourcoing, 11 1/2 s.

A l'issue du concours, a eu lieu un match de chiens ratiers pour 6 rats cachés sous 5 pots à fleurs: *Typ*, à Dessauvages, 1 minute 5 s. *Miss*, à J.-B. Beuque, 2 m. 10.

Plus de 250 rats ont été détruits. La société le *Fox Terrier Club*, de Fournai, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il y aura, le 19 janvier 1890, un concours de 300 fr. en trois catégories.

LILLE

Le conflit administratif. — Le *Réveil du Nord* n'est naturellement pas satisfait du départ de M. Saisset-Schneider. Il paraîtrait que M. Constans aurait été décidé à soutenir son préfet ; mais, ajoute le *Réveil*, un ministre propose et le cabinet dispose :

« L'élément sénatorial, qui est en majorité dans le ministère Tirard, a été cultivé avec un soin tout particulier, par le sénateur inamovible Testelin, qui passe pour un républicain à tous crins au Luxembourg (ce qui ne l'empêche pas d'être un républicain très réactionnaire à Lille); par M. Merlin, président de la Commission d'instruction de la haute cour, que l'on écoute avec une déférence peut-être exagérée, depuis qu'on lui attribue une grosse part dans l'extermination du boulangisme; enfin, par notre sénateur-maire l'illustre M. Géry Legrand, qui a tant souffert pour la République que celle-ci doit, sous peine d'ingratitude, se montrer pleine d'indulgence pour les fantaisies financières dont il est au moins l'auteur responsable.

» On ne sait pas quelle ardeur extraordinaire trois sénateurs liés par un serment solennel peuvent déployer au profit d'une mauvaise cause. Les familles réactionnaires accusent bien à tort le vénérable M. Testelin de n'avoir pas de domicile. Erreur! Nous lui en connaissons un des plus confortables.

» Depuis trois semaines, M. Testelin loge dans les ministères, il y prend ses repas, il y couche. C'est son champ de bataille à lui ! Et il ne l'abandonnera que lorsque le gouvernement se sera décidé à proclamer, par la voie de l'*Officiel*, que le budget de la ville de Lille est en excédent ! Pareillement, M. Merlin.

» Quant à M. Géry Legrand, on connaît son intérêt. Rien ne vaut un tel mobile pour lui faire accomplir des prodiges. »

La conclusion du *Réveil*, c'est que le déplacement de M. Saisset-Schneider ne tranche rien, car tout est à recommencer avec son successeur.

Ce n'est pas notre avis. Le successeur, d'humeur accommodante, fermera les yeux, et l'on continuera à vivre sur les fonds d'emprunt, jusqu'à ce que le déficit éclate de lui-même. Ce jour-là, ce sont les électeurs qui trancheront la question.

L'*Officiel* de lundi publie le décret suivant :

« Le Président de la République française,

» Vu la loi du 24 mai 1872, portant réorganisation du conseil d'Etat ;

» Vu l'article 4 de la loi constitutionnelle du 23 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics ;

» Vu la loi du 13 juillet 1879, relative au Conseil d'Etat ;

» Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, président du conseil d'Etat ;

» Le conseil des ministres entendu,

» Décrète :

» Art. 1er. — M. Saisset-Schneider, préfet du Nord, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire, en remplacement de M. Albert Delmas, appelé à d'autres fonctions.

» Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, président du conseil d'Etat, est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, le 29 décembre 1889.

» CARNOT.

» Par le Président de la République :

» *Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, président du conseil d'Etat,*

» THÉVENET. »

L'influenza à Lille. — L'épidémie d'influenza qui s'est déclarée à Lille ne paraît pas en décroissance ; mais elle continue heureusement à conserver le caractère d'excessive bénignité qu'on a pu constater dès les premiers jours.

D'après un de nos confrères, au lycée de Lille, une trentaine de pensionnaires et un même nombre d'externes seraient atteints. *Probablement*, si le fait est exact, l'autorité académique avancera la date des vacances de la nouvelle année.

Dans les troupes de la garnison, *le nombre des cas est resté à peu près le même qu'hier avec une* légère tendance à l'augmentation, cependant; mais aucun d'entre eux ne paraît grave.

Dans la population civile, l'influenza continue ses ravages sans aucune distinction ni de condition sociale, ni de quartier, ce qui confirme l'appréciation que nous rapportions hier, à savoir que la maladie n'est nullement contagieuse et résulte des conditions générales atmosphériques auxquelles tout le monde est également soumis.

Somme toute, il faut espérer que cette épidémie, si elle incommode un grand nombre de nos concitoyens, ne causera à Lille la mort de personne. Le nombre des décès constaté à l'état-civil est du reste le même que l'année *dernière* à l'époque correspondante et la situation générale de l'hygiène publique reste satisfaisante.

Chronique mondaine. — Très grande et très brillante soirée, hier, en l'élégant hôtel de M. O. Baudon, rue Esquermoise. Bien que l'influenza qui s'étend à Lille considérablement depuis quelques jours, ait retenu à la dernière minute un nombre assez important d'invités, les salons de M. Baudon étaient remplis d'une foule élégante contenant toutes les notabilités du monde lillois. La fête a été charmante, pleine de haute distinction, de gaieté et d'entrain.

Le cotillon, admirablement conduit, a eu le plus vif succès et a terminé la fête à une heure assez avancée.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LANSELLE-BONNET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Albert LANSELLE décédé à Roubaix, le 28 décembre 1889, à l'âge de 37 ans et 5 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 30 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 31 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bois, 30.

Les amis et connaissances de la famille LALLEMAND-VANDEBEULQUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Auguste LALLEMAND, chef de fabrication de la maison G. Delattre et Cie, décédé à Roubaix, le 28 décembre 1889, dans sa 44année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 31 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 64.

Les amis et connaissances de la famille LIAGRE-LEHEMBRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Maître l'abbé Camille-Philippe LIAGRE, décédé à Roubaix, le 29 décembre 1889, à l'âge de 28 ans et 9 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 31 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Choiseul, fort Mullier.

Les amis et connaissances de la famille DESREUMIEUX-GOUBE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Joséphine GOUBE, veuve de M. Florentin DESREUMIEUX, pieusement décédée à Roubaix, le 28 décembre 1889, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 31 courant, à 9 heures en l'église de Saint-Sépulcre, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 128, chez M. Gustave Leclercq.

Les amis et connaissances de la famille LEPOUTRE-MULLIEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Louise-Zénobie MULLIEZ, décédée à Leers, le 28 décembre 1889, à l'âge de 27 ans administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 31 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Leers. — L'assemblée à la maison mortuaire, contour de la Place. — *Ils vous prient* aussi d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré le jeudi 32 janvier 1890, à 10 h. 1/2, et à ceux qui feront célébrer la Confrérie du St-Sacrement, les jeudi 6 et vendredi 7 février, à 7 h. 1/2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille SIMOENS-POVEAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Fidéline SIMOENS, décédée à Roubaix le 29 décembre 1889, dans sa 49e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 31 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Lacroix, 157.

Les amis et connaissances de la famille LEMPIRE-BOLLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Gabrielle-Marie BOLLE, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1889, à l'âge de 27 ans et 5 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le mercredi 1er janvier 1890, à 2 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Loups, 11.

Les amis et connaissances qui n'auraient pas reçu l'avis de faire-part de la mort subite de Madame Beatrix HUYGEN, épouse de Monsieur Léon KIPS, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Bruxelles, 26 décembre 1889. 21015

VALS CHEZ SOI

LES EAUX MINÉRALES A LA PORTÉE DE TOUS

Une question d'hygiène. — L'eau potable. — La cherté des eaux minérales. — A la recherche d'une combinaison. — La Source des Célestins. — L'Eau de Vals à vingt centimes le litre.

« Les maladies contagieuses ne sont jamais spontanées; elles ont toutes pour origine un ferment de maladie animé, vivant d'une vie propre, un microbe... Détruisez les microbes de la fièvre typhoïde, de la diphtérie, de la scarlatine, de la rougeole, du choléra, ou placez-les dans des conditions où ils ne puissent plus nuire, et jamais vous ne verrez apparaître un seul cas de ces maladies. »

Ainsi s'exprimait M. Pasteur, le 9 mars dernier, à la séance du *Conseil d'Hygiène de la Seine*. Personne ne conteste, aujourd'hui, ces affirmations de même que tous les savants s'accordent à reconnaître que les eaux contaminées par les infiltrations malpropres sont les champs de culture les plus complets et les véhicules les plus ordinaires des microbes, c'est-à-dire la cause certaine des maladies infectieuses. D'où la conclusion qu'il y a un rapport direct entre la pureté de l'eau potable et la propagation de ces maladies.

Seules, les eaux minérales naturelles, prises à la source, offrent toutes les garanties; mais leur prix trop élevé a jusqu'ici empêché l'usage de se généraliser et a fait de ces eaux une véritable consommation de luxe.

Préoccupé de cette question, nous nous sommes attaché à la résoudre et nous croyons être arrivés à un résultat favorable pour nos lecteurs.

« LES CÉLESTINS DE VALS »

Il s'agissait de trouver des sources d'un débit plus considérable et constant et d'une nature invariable, c'est-à-dire à l'abri d'infiltrations qui, à certaines époques, peuvent entraîner des modifications dans leur composition. Cela fait, il fallait passer un contrat assurant les demandes de nos consommateurs. De plus, nous devions obtenir des avantages et des conditions de prix mettant ces eaux à la portée de toutes les bourses.

Les sources des Célestins remplissent complètement les conditions que nous venons d'indiquer. Débit considérable et invariabilité des éléments qui les constituent. Le propriétaire de ces sources a consenti à les réserver à nos lecteurs et à leur faire des avantages que nous expliquons plus loin.

ANALYSE DES EAUX

Voici d'abord, telle qu'elle a été établie par M. le *docteur Ferrand, professeur à l'Ecole de médecine de* Lyon, l'analyse des substances contenues dans notre eau de Vals :

Bicarbonate de soude	1.5888
Bicarbonate de potasse	0.0337
Bicarbonate de chaux	8.4248
Bicarbonate de magnésie	0.3664
Bicarbonate de fer	0.0333
Bicarbonate de manganèse	traces
Sulfate de soude	0.1281
Chlorure de sodium	0.0365
Silice	0.0740
Alumine	0.0230
Acide carbonique libre	1.4682

Sans être un savant, on voit du premier coup d'œil, à l'examen de cette analyse, que nos eaux de Vals, source les Célestins, sont purement et simplement des eaux de table dans lesquelles le sel réellement important est, comme à Vichy, le bicarbonate de soude. Leur goût est piquant et agréable. Leur unique propriété médicinale est de prévenir la dyspepsie.

Mélangées au vin, qu'elles ne troublent pas, elles n'enlèvent jamais aux bons crus leur fin bouquet, tandis qu'elles communiquent aux vins inférieurs une saveur et des qualités qui les rendent bien plus agréables.

EXPOSÉ DE LA COMBINAISON

Les eaux de Vals sont généralement vendues 0 fr. 80 et 1 franc la bouteille. Prises à Vals, par caisse de 50 bouteilles, le public les paye 30 fr. et les marchands en gros 28 fr. la caisse livrée en gare de Vals Labégude.

Au moyen de notre combinaison, nos lecteurs payeront QUINZE FRANCS la caisse de 50 bouteilles, étant d'ailleurs formellement stipulé que nos bouteilles auront la contenance d'un litre. Ce prix de 15 francs est le prix d'une caisse de 50 bouteilles livrée en gare de Vals-Labégude. Le port de cette gare au domicile du souscripteur reste à la charge de ce dernier. Nous aurions pu grouper tous les frais, mais nous avons tenu à ce que le port fût payé directement à la Compagnie du Chemin de fer afin qu'il ne puisse s'élever aucun doute sur l'origine de nos caisses. Il se fabrique, en effet, des eaux plus ou moins gazeuses, livrées à bas prix, sous l'étiquette d'eaux minérales; nous désirons éviter toute confusion avec ces eaux de contrebande.

Nos caisses de 50 bouteilles coûteront donc 15 fr. plus le port.

De cette somme il faut déduire : 1° le prix du verre à raison de 0 f. 10 la bouteille, soit, pour 50 bouteilles, 5 fr.; 2° le prix de la caisse et de l'emballage, soit 2 fr. 25, au total, 7 fr. 25 à déduire.

Reste pour le prix net des 50 bouteilles, 7 f. 75 c'est-à-dire un peu plus de 15 centimes la bouteille.

Pour profiter de ces avantages auxquels tous nos lecteurs ont droit, il suffit d'adresser à l'administration du journal un mandat-poste de 15 fr. Nous n'acceptons pas d'ordre inférieur à 50 bouteilles qui représentent le minimum de poids au-dessous duquel le prix du port déjà relativement très élevé deviendrait tout à fait onéreux. Nous répétons que le port de Vals-Labégude au domicile du souscripteur se paye à part contre livraison de la caisse. Toutes les expéditions seront faites et les caisses livrées *dans les vingt jours de la demande.*

800.000 FRANCS D'ESCROQUERIES

La police anglaise vient de capturer, à Londres, un individu dont l'arrestation a fait découvrir une association d'escrocs qui exploitaient les banques des pricipales villes de l'Europe.

On n'a pas encore pu évaluer le montant des vols commis mais il est considérable.

La police des différents pays visités par ces individus, dès maintenant prévenue, ne tardera pas, espérons-le, à mettre les membres de cette association sous les verrous.

Voici de quelle façon un de ces escrocs a été arrêté hier, à Londres. Il y a quelques jours, un individu s'était présenté dans une maison de banque et y avait touché une somme de 60,000 fr. sur le vu de lettres de crédit qui furent reconnues fausses quelques instants après son départ.

Recherché activement, l'auteur de cette escroquerie fut retrouvé peu de temps après. On le fouilla, mais il n'avait plus sur lui que 12,000 fr., le reste de la somme ayant été probablement remis à ses complices.

Plusieurs grandes maisons de banque européenne étaient victimes, le même jour, d'une série de vols accomplis dans les mêmes conditions et dont le montant s'élevait à 800,000 francs environ.

C'est ainsi que, ces temps derniers, un gentleman à la mise recherchée se présentait à la maison de Banque F..., boulevard Haussmann, pour y toucher 40,000 fr. sur une barque anglaise.

Il déclara se nommer Williams et remit un chèque en règle, portant indication de versement fait par un établissement financier de Londres.

On télégraphia à la succursale de cette ville et il fut répondu que Williams n'avait aucun compte courant. Ce nom était d'ailleurs inconnu.

Inutile d'ajouter que, le lendemain, le nommé Williams avait eu soin de ne plus reparaître aux guichets de la banque du boulevard Haussmann.

Ces vols *importants*, accomplis avec des lettres portant le même nom, indiquent suffisamment qu'on se trouve en présence d'une bande parfaitement organisée dont on vient d'arrêter un des associés.

FAITS DIVERS

Une géante. — L'hospice de Lisieux, en France, a reçu, l'autre jour, une malade d'une taille de géant.

C'est une enfant âgée de treize ans seulement, et mesurant deux mètres dix centimètres de hauteur.

Elle était venue à Lisieux pour être exhibée pendant la foire, mais il est à craindre qu'elle ne soit obligée de rester à l'hospice.

La sœur de cette géante est âgée de dix ans; elle ne tardera pas à avoir la même taille que son aînée.

Une action héroïque. — Il vient de mourir à Nice, dans sa soixante-douzième année, un Français, M. Emile Cranney, ancien propriétaire du château de Mainville, *commune de Ressons-le-Long*, qui pendant la guerre de 1870, avait accompli une action héroïque bien rare, dont le récit se trouve dans l'*Argus* du 22 septembre 1870 :

« Les journaux de l'Oise nous donnent les détails suivants sur l'arrestation, par les Prussiens, de MM. Delignières, de la Falloise, et Carbonneaux, de Bitry qui ont été arrêtés mardi dernier et condamnés à être fusillés comme espions.

» MM. Delignières et Carbonneaux voyageaient ensemble sur la route de Soissons à Compiègne, lorsqu'ils furent rencontrés à Cuffroid par des uhlans qui, les prenant pour des espions français, les arrêtèrent et les conduisirent au château de Mainville, où se trouvait le colonel.

» Ce dernier ordonna de faire immédiatement fusiller les prisonniers.

» Sur ces entrefaites arrive M. Cranney, propriétaire du château de Mainville. Il déclare au colonel qu'il connaît parfaitement MM. Delignières et Carbonneaux, que ce ne sont point des espions, qu'il en répond sur son honneur et au besoin sur sa tête. *Le colonel ne veut rien entendre.* M. Cranney renouvelle ses instances ; tout est inutile ; l'officier reste inflexible, et l'ordre de fusiller est renouvelé pour la troisième fois.

» M. Cranney, qui ne peut plus contenir les sentiments qui l'oppressent, fait un nouvel effort ; il ne demande plus, il supplie qu'on laisse la vie aux deux malheureux prisonniers. Il est seul, sans famille : MM. Delignières et Carbonneaux, eux, ont femme et enfants. Il offre sa vie en échange de la leur.

» Cet acte de sublime dévouement fait par avoir raison des Allemands : le colonel se laisse toucher ; les deux Français sont sauvés. »

La Société d'encouragement au bien décerna une médaille d'or à M. Cranney, dont le nom mérite de survivre.

CHOSES ET AUTRES

Grand-père, à Tommy, qui suit les cours d'une école voisine :

— Eh bien, est-on content de toi à la pension ?

— Oh ! oui, grand-papa.

— On te l'a dit ?

— Oh ! non.

— Alors, comment le sais-tu ?

— Voilà : l'autre jour, le supérieur m'a dit : « Si tous mes élèves étaient comme vous, je fermerais ma pension aujourd'hui même. » Ainsi tu vois !

X... rencontre un de ses amis resté bohême et dont le visage bourgeonne :

— Comment ça va-t-il, ma vieille branche? Toujours ces diables de boutons ?

— Ne m'en parle pas, je ne sais où les mettre.

— Et ton paletot ?

Renseignements sur le service des Postes

Papiers d'affaires

Ce que l'on entend par papiers d'affaires. — On désigne, en général, sous le nom de papiers d'affaires, toutes les pièces, tous les documents manuscrits, écrits ou dessinés en tout ou en partie, à la main, qui n'ont pas le caractère de correspondance actuelle et personnelle. Ex. : les pièces de procédure, les actes de tous genres dressés par les officiers ministériels, les lettres de voiture et connaissances, les factures, les différents documents de service des compagnies d'assurance, les copies ou extraits d'actes sous seing privé écrits sur papier timbré ou non, les partitions ou feuilles de musique manuscrites, les manuscrits d'ouvrages *exposés isolément.*

Conditions d'admission des papiers d'affaires. — Les papiers de commerce ou d'affaires doivent être placés sous bandes mobiles ou sous enveloppe ouverte et conditionnés de manière à pouvoir être facilement vérifiés; ils doivent, en outre, être affranchis au départ au moyen de timbres-poste, et ne contenir aucune lettre ou note ayant un caractère de correspondance.

Maximum de poids des papiers d'affaires. — Le poids maximum est de 2 kilogrammes.

Minimum et progression d'affranchissement des papiers d'affaires. — Le minimum d'affranchissement est fixé à 25 centimes (port d'une lettre) jusqu'à 250 grammes, de 250 gr. à 2 kilog. on ajoute 5 centimes par 50 grammes ou fraction.

Dimensions des papiers d'affaires. — Il n'est fixé aucune limite de dimensions pour l'envoi des papiers d'affaires pour l'étranger. On doit donc recevoir à l'affranchissement sous la seule condition de poids, des papiers d'affaires, *quelle qu'en soit la longueur.*

Factures pour l'étranger. — Les factures pour l'étranger sont considérées comme papiers d'affaires et sont passibles de la taxe minimum de 25 centimes jusqu'à 250 grammes.

A. BOUTRY, ENTREP

36, rue de l'Espérance, Roubaix

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

SPÉCIALEMENT :

VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers

NIVELLEMENTS DE TERRAINS

AVEC GRAND MATÉRIEL

Fourniture et pose de voies ferrées

BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie

Réparations. Grande célérité

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Téléphones et Sonneries

W. ZIMMERMANN

INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN

Agent de la Société des Téléphones, de la Société Gramme et de la Compagnie POPP

LILLE, RUE FAIDHERBE, LILLE

APPAREILS MICROPHONIQUES

FONCTIONNANT A 1,000 KILOMÈTRES

ENTRETIEN D'APPAREILS PAR ABONNEMENT

MACHINES DYNAMOS

et installations d'Éclairage par arc voltaïque et incandescence

STATIONS CENTRALES D'ÉLECTRICITÉ

pour éclairages publics

MOTEURS A GAZ « BENZ »

VERTICAUX ET HORIZONTAUX

VENTE ET LOCATION

S'adresser, pour tous renseignements, à M. ZIMMERMANN, à Lille. 42576

CAPSULES GUYOT. — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véritables, 2 fr. 50 le flacon. — Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmaciens. 20888

Les eaux de rivières et même les eaux de sources fournies à l'alimentation dans la plupart des villes charrient des quantités de germes dangereux pour la santé. C'est pourquoi nos abonnés et lecteurs apprécieront la prime que nous leur offrons aujourd'hui : une caisse de 50 bouteilles d'eau minérale naturelle de Vals (Ardèche), source « Les Célestins », autorisée par l'Etat et approuvée par l'Académie de médecine. Ces eaux, dont le sel essentiel est le bicarbonate de soude, plus connu sous le nom de sel de Vichy, sont souveraines pour guérir et surtout pour prévenir les affections légères du ventre et de l'estomac, les fatigues du foie et des reins. Mêlées au vin ou au sirop qu'elles ne troublent pas, elles constituent une boisson saine, digestive, agréable au goût. Au prix où nous les livrons, moitié moins cher que dans le commerce, leur usage est plutôt une économie qu'une dépense. On peut les boire impunément à tous les repas, à la dose d'une bouteille par personne et par jour. Pour recevoir une caisse de 50 bouteilles — les bouteilles ont exactement la contenance d'un litre — il suffit d'adresser un mandat-poste de 15 fr. à l'administration du journal. Les frais de port se payent en plus et à part au moment de la livraison. 21014

Conséquences de l'hiver

On éprouve maux de tête, névralgies, migraines; on est congestionné; il y a embarras d'estomac et d'intestins. Dans ce cas, nous ne saurions trop vous engager à faire usage des *Pilules Gicquel*, si souveraines contre la constipation, la bile et les glaires. Vous empêcherez ainsi les humeurs de se fixer sur les articulations, et vous éviterez : douleurs, goutte, rhumatismes. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les *Pilules Gicquel* au prix de 1 fr. 50 la boîte. 21012d

AVIS AUX SOCIÉTÉS — *Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaire et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.*

NORD

Douai. — M. Maulion, procureur général près la cour de Douai, est nommé officier de la Légion d'Honneur.

Armentières. — Samedi, vers six heures du soir, le nommé Jules Desurmont, dit « Grand Jules », originaire de Tourcoing, s'est évadé de l'asile d'aliénés, où il était pensionné.

Des gardiens, envoyés aussitôt à sa recherche, ne l'ont pas encore retrouvé.

Il est revêtu de l'uniforme de l'asile, ce qui permet de le reconnaître facilement.

La grève de Bienvillers-au-Bois a pris fin. On sait que les ouvriers bonnetiers de la maison Beudin demandaient : 1° une augmentation de salaires ; 2° que les aiguilles cassées fussent désormais payées par la maison et non plus par les ouvriers eux-mê-

MARCHÉS A TERME

Cours du 30 Décembre 1889

LAINES PEIGNEES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés laines-mères de La Plata et de l'Uruguay — TYPE SUPRA INDÉRACTIBLE — Cours de la veille	Cours du jour	QUALITÉ PEIGNÉ DE FABRIQUE 1 — Cours de la veille	Cours du jour	QUALITÉ PEIGNÉ COURANT 2 — Cours de la veille	Cours du jour	ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Français A — Cours de la veille	Cours du jour	Français G — Cours de la veille	Cours du jour	Allemands B — Cours de la veille	Cours du jour	Allemands M — Cours de la veille	Cours du jour
Janvier	.... »	.... »	6.25 »	6.25 »	6.07 1/2	6.07 1/2	5.95 »	5.95 »	6.35 »	6.35 »	6.20 »	6.20 »	6.50 »	6.50 »
Février	.... »	.... »	6.17 1/2	6.17 1/2	5.97 1/2	5.97 1/2	5.85 »	5.85 »	6.35 »	6.35 »	6.12 1/2	6.15 »	6.50 »	6.50 »
Mars	6.47 1/2	6.47 1/2	6.10 »	6.12 1/2	5.85 »	5.85 »	5.80 »	5.80 »	6.35 »	6.35 »	6.10 »	6.12 1/2	6.40 »	6.40 »
Avril	.... »	.... »	6.07 1/2	6.07 1/2	5.85 »	5.85 »	5.80 »	5.80 »	6.35 »	6.35 »	6.07 1/2	6.10 »	6.40 »	6.40 »
Mai	.... »	.... »	6.07 1/2	6.07 1/2	5.80 »	5.80 »	5.80 »	5.80 »	6.35 »	6.35 »	6.05 »	6.10 »	6.37 1/2	6.37 1/2
Juin	.... »	.... »	6.05 »	6.07 1/2	5.80 »	5.80 »	.... »	.... »	.... »	.... »	6.05 »	6.10 »	6.35 »	6.35 »
Juillet	.... »	.... »	6.07 1/2	6.07 1/2	5.80 »	5.80 »	.... »	.... »	.... »	.... »	6.05 »	6.10 »	.... »	.... »
Août	.... »	.... »	6.07 1/2	6.05 »	5.80 »	5.80 »	.... »	.... »	.... »	.... »	6.05 »	6.10 »	.... »	.... »
Septembre	.... »	.... »	6.05 »	6.07 1/2	5.80 »	5.80 »	.... »	.... »	.... »	.... »	6.05 »	6.10 »	.... »	.... »
Octobre	.... »	.... »	6.05 »	6.05 »	5.80 »	5.80 »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »
Novembre	.... »	.... »	6.05 »	6.05 »	5.80 »	5.80 »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »
Décembre	.... »	.... »	6.35 »	6.35 »	6.10 »	6.10 »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »	.... »

LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Laines en suint de Buenos-Ayres — TYPE 1 (Correspondant au type prima bonne courante à peigne du Havre) — Cours de la veille de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	Cours du jour de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	TYPE 2 (Correspondant au type prima bonne courante à peigne d'Anvers) — Cours de la veille de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	Cours du jour de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	LE HAVRE (par voie télégraphique) — Buenos-Ayres PRIMA BONNE COURANTE 38 0/0 — Cours de la veille matin	soir	Cours du jour matin	soir	ANVERS (par télégraphe) — Buenos-Ayres PRIMA COURANTE 34 0/0 — Cours de la veille	Cours du jour
Janvier	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	185 1/2	184 1/2	185 1/2	184 1/2	176 »	176 »
Février	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	181 »	181 »	181 1/2	181 1/2	175 »	175 »
Mars	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	180 »	180 »	180 »	180 »	174 »	174 »
Avril	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	180 »	180 »	180 »	180 »	... »	... »
Mai	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	179 1/2	179 1/2	179 1/2	179 1/2	... »	... »
Juin	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	179 1/2	179 1/2	179 1/2	179 1/2	... »	... »
Juillet	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	179 »	179 »	179 »	179 »	... »	... »
Août	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	179 »	179 »	179 »	179 »	... »	... »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	179 »	179 »	179 »	179 »	... »	... »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	179 »	179 »	179 »	179 »	... »	... »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Décembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	195 »	195 »	195 »	195 »	176 »	176 »

FEUILLETON DU 31 DÉCEMBRE 1889 — 8

LA CONFESSION D'UN PERE

Par VICTOR FOURNEL

VII

Mais moi, malgré des aspirations et des élans qui n'avaient jamais eu d'effet, j'étais médiocre en tout ; pas un de mes rêves n'avait revêtu de corps. Mon caractère était pareil à celui de tout le monde ; mon visage, de ceux qui, dans les passeports, appellent les épithètes de *moyen* et d'*ordinaire*. J'étais sans fortune, sans position, sans autorité, sans nul relief, et l'amour le plus ingénieux dans son aveuglement devait bien être contraint de se l'avouer à la longue. Trente ans de travail ne m'avaient même pas suffi pour amasser une petite dot à ma fille. Le peu d'argent que j'avais pu mettre de côté, nous l'avions consacré, d'un commun accord, à perfectionner et à compléter vos études. Son esprit tourmenté s'en prenait maintenant à cette décision, qu'elle se reprochait amèrement, comme une sorte de spoliation à l'adresse de sa fille.

— Pourtant, lui répondais-je, nous étions bien d'accord là-dessus et tu n'as pas eu plus d'hésitation que moi, souviens-t'en.

— Il fallait me résister.

Le bonheur que j'éprouvais de la voir remonter à la vie était donc toujours troublé, et, tandis qu'elle sortait du gouffre qui, pendant toute une année, l'avait tenue engloutie, c'est moi que j'y sentais rejeté, comme par un coup de bascule ; c'est sur moi que revenait s'abattre l'obsession de la pensée dont les griffes l'avaient si longtemps étreinte.

Heureusement pour moi comme pour elle, je tombai malade à ce moment. Le chagrin, les inquiétudes qu'elle m'avait données, l'effort intense que j'avais dû faire pour continuer mon travail habituel en dominant et en dissimulant mes soucis, avaient miné mes forces et tendu à l'excès mon système nerveux. Je fus atteint d'une anémie cérébrale, qui prit même un moment une physionomie assez pernicieuse. Ce fut une diversion puissante, qui nous arracha tous deux à nos préoccupations par une rude secousse, et précipita sa guérison morale en ne laissant plus de place dans son âme qu'à la crainte d'un malheur nouveau, cette fois tout à fait irréparable. Elle se remit à prier ; ses relations avec Dieu se détendirent. Aidée d'Adrienne, elle me soigna nuit et jour avec un dévouement infatigable. Lorsque j'entrai en convalescence, elle ne songea plus qu'à jouir de son œuvre et de la sécurité revenue. Il y eut là comme une grande accalmie, où, pendant quelques jours nous respirâmes sans songer à autre chose.

VIII

J'étais guéri et me préparais à reprendre le collier du bureau la semaine suivante. Nous étions à la fin de novembre, un mercredi matin, je m'en souviens, et je me trouvais seul dans l'appartement. On sonna ; j'allai ouvrir, et un petit facteur du télégraphe me tendit une dépêche qui venait de Gênes et ne contenait qu'une ligne :

« M. Daniel Gilbert mort. Venez. »

Au-dessous, la signature du notaire, maître Pigliacozzo, avec qui j'avais autrefois dîné chez mon parrain.

Une émotion si violente me saisit au cœur que